

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 15 février 2021
N° CD-2021-3-2-3

2^{ème} Commission

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

Service instructeur

Service pilotage des ressources

Service consulté

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Direction de l'Immobilier et des Moyens
Généralux

RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021 : POLITIQUE DES COLLÈGES, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Résumé : Depuis les lois de décentralisation de 1985, la construction, la réhabilitation et les améliorations du cadre de vie scolaire constituent le cœur de la mission de la Collectivité européenne d'Alsace pour ses 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'État. Les importants travaux engagés s'accompagnent aujourd'hui d'objectifs de performance ambitieux (recours au photovoltaïque, aux énergies renouvelables...). L'objectif est de veiller au confort des élèves et d'assurer un cadre scolaire favorable à leur réussite. L'équipement des établissements en outils numériques fait l'objet d'une attention particulière. Le numérique éducatif permet d'enrichir et de moderniser les pratiques pédagogiques. En accompagnant et en complétant l'offre éducative de l'Éducation nationale, la Collectivité européenne d'Alsace s'implique également dans la réussite scolaire des collégiens.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, obligeant les établissements à faire preuve d'une très grande capacité d'adaptation ; l'impact budgétaire sur l'année 2021 devra être évalué à la clôture des comptes financiers de l'année 2020 qui traduiront, sans doute, une augmentation des dépenses. En 2021, deux priorités marqueront l'action dans les domaines de l'Éducation et de la Jeunesse :

- Gérer la convergence avec sérénité, une priorité de travail des deux premières années, notamment sur la dotation de fonctionnement des collèges et la restauration scolaire afin d'offrir un niveau de service harmonisé ;
- Accompagner des territoires aux enjeux éducatifs marqués tant sur des établissements d'excellence que sur des défis démographiques sociaux.

Pour 2021, la politique en faveur des Collèges, de l'Éducation et de la Jeunesse,

qui mobilisera au budget primitif 2021 88 601 796 € en dépenses et 14 983 969,26€ en recettes (hors plan numérique et personnel Agents techniques des collèges - ATC), propose un engagement financier suivant :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 37 747 860 € et un total d'autorisation d'engagement de 235 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 50 853 936 € et un total d'autorisation de programme de 57 020 530,47 €.

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 774 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 11 209 969,26 € et une autorisation de programme de 793 500 €.

I. Immobilier - Bâtiments des Collèges

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace va poursuivre son ambitieux programme d'investissement dans les collèges qui s'organise à la fois autour de constructions neuves sur les secteurs de Strasbourg, Mulhouse et Kembs, pour répondre aux évolutions de la carte scolaire, mais également de restructurations lourdes et de mises en conformité sur l'ensemble du territoire en accordant une attention particulière à la fonctionnalité, l'ergonomie et la qualité des équipements.

Des objectifs de performance ambitieux seront fixés pour chaque opération de construction, rénovation ou maintenance afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments répondant aux besoins et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

Politique immobilière – Bâtiments des Collèges :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	3 739 400,00	3 677 000,00	- 62 400,00	-1,67%	
Dépenses d'investissement	46 666 782,32	50 000 000,00	3 333 217,68	7,14%	56 463 030,47
Total Dépenses (A)	50 406 182,32	53 677 000,00	3 270 817,68	6,49%	
Recettes de fonctionnement	-	-	-		
Recettes d'investissement	10 231 282,00	11 209 969,26	978 687,26	9,57%	793 500,00
Total Recettes (B)	10 231 282,00	11 209 969,26	978 687,26	9,57%	
Dépenses nettes (A-B)	40 174 900,32	42 467 030,74	2 292 130,42	5,71%	

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

1) Collèges - Constructions ou restructurations globales (P199)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 22 957 676, 62 € et un total d'autorisation de programme de 33 415 752 €.
- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 213 957,26 € et une autorisation de programme de 400 000 €.

Parmi les 23 opérations inscrites sur ce programme en 2021, on peut citer les opérations du collège Kennedy de Mulhouse (3 726 785 €) et du collège de St Amarin (3 000 000 €) dont les travaux sont déjà bien engagés, du collège de Hoerdts (2 500 000 €) et du collège de Brumath (2 000 000 €) qui comprend la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur mutualisé.

Les recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur les projets de Wintzenheim et Kennedy Mulhouse (750 632 €) ainsi qu'au versement de la participation de la Ville de Brumath et de la Communauté d'agglomérations de Haguenau au projet de réseau de chaleur de Brumath (456 325,26 €).

2) Collèges - Restructurations partielles (P200)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 8 877 038 € et un total d'autorisation de programme de 10 576 452,90 €.
- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 283 500 € et une autorisation de programme de 283 000 €.

Parmi les 25 opérations regroupées au sein de ce programme en 2021, on peut relever la restructuration du collège de Reichshoffen (1 500 000 €), la rénovation thermique du collège de Lauterbourg (825 000 €), l'extension du collège Forlen de St Louis (800 000 €) et la restructuration de la demi-pension du collège de Kayserberg (770 000 €).

La recette correspond à la participation de la Ville de Strasbourg au projet de restructuration du restaurant scolaire du collège Truffaut.

3) Collèges - Maintenance lourde (P201)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 9 308 373 €, et une autorisation de programme de 5 971 085,96 €.
- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 110 000 € et une autorisation de programme de 110 000 €.

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges, parmi lesquels des travaux de rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 4 000 000 € et de mise en sécurité et accessibilité pour un montant de 2 250 000 €.

4) Collèges - Petites opérations (P202)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 692 902 € et une autorisation de programme de 5 667 543,61 €.

Ce budget permettra la réalisation de petites opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges : 4 358 902 € seront consacrés aux surfaces d'enseignement et 1 334 000 € aux espaces d'accompagnement.

5) Collèges - Non programmé (P203)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 164 010,38 € et une autorisation de programme de 832 196 €.

Ce budget, d'un montant moyen de 19 650 € par collège, permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

6) Fonctionnement bâtiments collèges (P205)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 672 000 €.

Ce programme intègre le budget d'externalisation des prestations de nettoyage et de plonge dans les collèges haut-rhinois pour un montant de 2 500 000 € ainsi que les dépenses d'entretien et de petite maintenance dans les collèges qui ne peuvent mobiliser des crédits d'investissement en raison de leur nature pour un montant de 1 172 000 €.

7) Collèges - Recettes (P204)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 9 602 512 €.

Ce programme correspond à la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges versée annuellement par l'État.

II. Education

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

Avec 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat, près de 89 000 collégiens, 1 300 agents techniques des collèges et plus de 32 M€ de budget en dépenses et près de

4 M€ en recettes, l'éducation est un enjeu fort pour le territoire alsacien. La Collectivité européenne d'Alsace constitue ainsi la deuxième collectivité gérant des collèges de France en nombre de collèges publics. Une position d'importance dans le paysage national.

Une mission de départ : celle d'offrir des conditions matérielles optimales pour tous les collégiens

Depuis 1986, les Départements ont la responsabilité des collèges publics. Ils gèrent des compétences très larges comprenant la construction, le fonctionnement, l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges.

Au-delà des conditions matérielles, la volonté d'être un acteur éducatif à part entière

Le collège doit être plus que jamais le creuset de notre République, de l'apprentissage du vivre-ensemble et de l'émancipation individuelle, avec une attention particulière pour les territoires fragiles.

Quelques faits marquants :

- 77 546 collégiens à la rentrée scolaire 2020,
- Des projets immobiliers à venir qui marquent une évolution très rapide et inégale des effectifs du territoire, et qui bousculent la capacité d'accueil pour les prochaines années,
- 21 collèges en éducation prioritaire (9 REP, 12 REP+) dont, à titre d'exemple :
 - A Mulhouse, ce sont 7 collèges sur 8 classés en éducation prioritaire,
 - A l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg sur 35 collèges 11 sont en éducation prioritaire, soit 1 collège sur 3.

Face aux enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien aux côtés de l'Education nationale, des familles et du secteur associatif. A travers un panel de mesures éducatives, l'objectif est de contribuer à la réussite éducative et personnelle des collégiens. Elles ont pour objectif d'aider les collèges à enrichir, diversifier et renouveler les projets éducatifs qu'ils développent en faveur des collégiens.

2020, une année marquée par une gestion de la crise sanitaire sans précédent

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires, à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ces mesures, inédites, ont pu générer à court terme des dépenses imprévues et une capacité d'adaptation dans les modalités d'accueil des élèves alsaciens. Des retours d'expériences ont été réalisés pour tirer les enseignements de la crise et permettre, à terme, d'adapter la politique éducative et les budgets connexes aux enjeux sanitaires.

La fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements, de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré respectivement des pertes de recettes et des dépenses exceptionnelles qui pèsent de manière sensible sur le budget des établissements. Ces dépenses, connues au moment de la clôture des comptes des établissements, impacteront de façon certaine le budget 2021 des établissements et donc de la Collectivité européenne d'Alsace.

2021, l'année d'une mise en convergence des premières politiques éducatives

Pour 2021, le budget proposé repose sur l'addition des deux budgets départementaux (Bas-Rhin, Haut-Rhin). Par ailleurs, deux axes guideront l'année 2021 :

- gérer la convergence avec sérénité, une priorité de travail des deux premières années, notamment sur la dotation de fonctionnement des collèges et la restauration scolaire afin d'offrir un niveau de service harmonisé.
- accompagner l'ensemble des établissements du territoire, y compris les établissements d'excellence et ceux aux nombreux défis sociaux.

Dans le cadre de la convergence, deux sujets prioritaires ont été identifiés : la dotation de fonctionnement des collèges et la restauration scolaire. Ces deux chantiers, aujourd'hui en phase exploratoire (analyse d'autres Départements de France, concertations et enquêtes avec les usagers...) feront l'objet de points d'étapes structurants sur l'année 2021 afin d'offrir aux élus de la collectivité des orientations pour une nouvelle politique éducative.

Ces deux chantiers prioritaires ne doivent pas occulter les chantiers secondaires de convergence, tout aussi importants sur la question du numérique, des référentiels ou encore des outils utilisés historiquement par les deux Départements.

Par ailleurs, le territoire alsacien offre :

- **Des « pièces d'excellence » qui marquent le singularisme du territoire éducatif** : une école européenne (Strasbourg), deux collèges internationaux (Strasbourg), deux cités éducatives (Strasbourg et Mulhouse), un projet d'Internat d'excellence (Barr),
- **Des territoires à enjeux démographiques et sociaux**, notamment au titre de la politique de la Ville de Strasbourg,
- **Des plans de transformations** des collèges publics de profondeur, sur l'Eurométropole de Strasbourg et sur Mulhouse avec une action à trois leviers : un projet architectural fort, un projet éducatif partagé avec l'Education nationale (« coloration d'établissement »), une refonte d'ampleur des cartes scolaires associées.

Des défis, d'ampleur, seront à travailler en étroite proximité avec les Directions Académiques du Rectorat et les partenaires dans un objectif commun de réussite scolaire.

Politique Education :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	31 042 439 €	31 484 200 €	441 761 €	1,42%	45 000 €
Dépenses d'investissement	1 880 197 €	853 936 €	- 1 026 261 €	-54,58%	557 500 €
Total dépenses (A)	32 922 636 €	32 338 136 €	- 584 500 €	-1,78%	602 500 €
Recettes de fonctionnement	4 290 000 €	3 770 000 €	- 520 000 €	-12,12%	- €
Total recettes (B)	4 290 000 €	3 770 000 €	- 520 000 €	-12,12%	- €
Dépenses nettes (A-B)	28 632 636 €	28 568 136 €	- 64 500 €	-0,23%	602 500 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

Les dépenses nettes 2021 proposées pour la politique Education sont en diminution de 0,22 % par rapport au BP 2020 et tiennent compte de :

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement pour les collèges publics et privés (+1,42%) ;
- La baisse des crédits d'investissement (-54,58 %) liée à l'ajustement des crédits de paiement des subventions d'investissement aux collèges privés et des crédits prévus pour l'acquisition de mobilier et des équipements destinés aux collèges publics. Selon les décisions prises, des crédits complémentaires pourraient être sollicités en DM1 ;
- La baisse des recettes de fonctionnement (-12,12 %) liée à l'ajustement de la participation à la rémunération du personnel (PRPI) du fait de la crise sanitaire qui a réduit la fréquentation des restaurants scolaires.

1) Collèges privés (P194)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 037 700 €.

La Collectivité européenne d'Alsace compte 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat et 13 691 élèves à la rentrée scolaire 2020.

Les dotations de fonctionnement de ces collèges relèvent d'une compétence obligatoire.

L'article L.442-9 du Code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des collèges privés soient prises en charge sous la forme de deux contributions forfaitaires annuelles par élève (forfait d'externat, part fonctionnement matériel et part personnel).

La contribution forfait d'externat, part fonctionnement matériel est calculée par rapport aux dépenses de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est égale au coût moyen correspondant d'un élève externe du public au cours du même exercice et majorée d'un pourcentage (5 %) destiné à couvrir les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.

La deuxième contribution, part personnel, en application du 4^{ème} alinéa de l'article L.442-5 du Code de l'éducation, est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la Collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. En l'absence de précisions sur les modalités de calcul des rémunérations, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région ont décidé en 2008 de retenir la masse salariale des adjoints techniques des collèges publics, titulaires et contractuels, sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif 2007, et de ne pas appliquer de majoration.

L'augmentation de la dotation aux collèges privés (+1,68 % par rapport à 2020) est liée à la hausse des dépenses de fonctionnement des collèges publics et à l'évolution de la masse salariale des agents ATC.

Dans l'attente de la convergence des critères de calcul, il est proposé de reconduire en 2021 les modes de calcul appliqués en 2020 par les deux Départements.

2) Subventions collèges privés (P195)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 456 436 €.

Le soutien aux dépenses d'investissement des collèges privés sous contrats d'association ne relève pas d'une obligation mais d'une possibilité offerte par le Code de l'éducation.

Il est proposé d'inscrire au budget 2021 des crédits de paiement de 456 436 € pour le soutien aux dépenses d'investissement des collèges privés sous contrat d'association de la CeA.

Le besoin des crédits de paiement supplémentaires en 2021, après étude des demandes d'investissement 2021, sera proposé en DM1 2021.

3) Fonctionnement collèges publics (P196)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 22 446 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 45 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 7 500 € et un total d'autorisation de programmes de 7 500€.
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 270 000 €.

La Collectivité européenne d'Alsace a la charge du fonctionnement de 147 collèges publics accueillant 77 546 élèves à la rentrée scolaire 2020. En vertu de l'article L.213-2 du Code de l'éducation, elle en assure le fonctionnement au moyen de dotations financières.

Les crédits proposés tiennent compte des dotations de fonctionnement versées aux collèges publics.

Pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement 2021 des collèges publics, les critères fixés pour la dotation globale de fonctionnement 2020 ont été reconduits en 2021, en tenant compte de l'évolution prévisionnelle des dépenses de viabilisation et du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021.

Dans l'attente de la convergence des critères de calcul, les modalités de prises en charge des dépenses de fonctionnement différenciées entre les Départements sont poursuivies en 2021.

Les crédits sollicités tiennent également compte de :

- La subvention versée pour l'accompagnement de la délocalisation du collège Kennedy à Mulhouse. En effet, ce collège est en rénovation depuis septembre 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2022. Le collège est délocalisé sur cette période dans les locaux de l'ancien lycée Camille Claudel, adjacent au collège François Villon à Mulhouse. Ce déménagement occasionne, pour les élèves, des frais de transport et de restauration, qu'il est proposé de prendre en charge ;
- L'externalisation du service de restauration des collèges de Dettwiller et Pfulgiesheim ;

- La formation, la sensibilisation et l'accompagnement d'agents techniques des collèges par le Laboratoire départemental d'analyse dans les collèges publics bas-rhinois, afin de sécuriser l'organisation du service de restauration ;
- L'hébergement des élèves de Riedisheim et Pfastatt par les services de restauration scolaire communal (45 000 € d'autorisation d'engagement à inscrire) ;
- La participation aux dépenses de fonctionnement communes de l'Ecole européenne de Strasbourg, prises en charge, sur la base d'une convention tripartite conclue entre la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la CeA.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé d'inscrire au BP 2021 de la collectivité un crédit de 7 500 €. En effet, une convention tripartite conclue entre la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin régit la contribution d'investissement pour les travaux dits du propriétaire.

Enfin, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 270 000 € puisque, dans le cadre de l'externalisation des services de restauration, les collèges de Dettwiller et Pfulgriesheim reversent à la Collectivité les recettes encaissées selon les modalités conclues par convention.

4) Collèges - petites opérations (P202)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - En investissement : un crédit de paiement de 350 000 € et un total d'autorisation de programmes de 550 000€.

Dans l'attente de la convergence, il est proposé de maintenir les modalités de financement 2020 en 2021 des mobiliers et équipements des collèges publics faisant l'objet de restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et des matériels vétustes dans l'ensemble des collèges publics.

5) Ecoles maternelles et primaires (P206)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €.

Il est proposé d'inscrire au budget 2021 des crédits de paiement à hauteur de 40 000 €, en vue de solder les subventions attribuées dans le cadre des contrats de territoire et en fonction des justificatifs de dépenses réceptionnés.

6) Collèges - recettes (P204)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 500 000 €.

Les recettes prévisionnelles concernent les reversements des services de restauration des collèges publics dans le cadre de la participation à la rémunération du personnel (PRPI) selon les règles fixées.

III. Jeunesse

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

Des programmes ambitieux de la part des deux Départements modélisent aujourd'hui l'action jeunesse sur le territoire alsacien. Une politique qui s'appuie sur :

- **Une logique extrêmement partenariale** : par le biais d'appels à projets co-portés avec l'Education nationale (appel à projet collège sans haine) ou encore avec la CAF (appel à projet jeunesse sur le territoire haut-rhinois), mais aussi des PEPS (projet éducatif partagé et solidaire) une démarche menée en territoire, co-construite avec les acteurs de ce territoire, pour bâtir une vision commune et une stratégie partagée en matière de jeunesse en s'appuyant sur les synergies déjà existantes ;
- **Une mobilisation pour accompagner ses jeunes vers la réussite, y compris de quartiers difficiles**, notamment avec les Programmes d'Etudes Intégrées (PEI) ou encore la présence d'élèves polytechniciens dans les collèges. Un axe historique autour de l'engagement et de la prévention, avec une soixantaine de jeunes engagés dans des missions de la Collectivité européenne d'Alsace et en contact du terrain pour accompagner les jeunes sur des sujets difficiles (vie affective et sexualité, harcèlement scolaire, droit à la différence).

Pleinement mobilisée pour accompagner les jeunes dans la réussite scolaire, la Collectivité européenne d'Alsace se tient également à leurs côtés afin de reconnaître, de promouvoir et de favoriser leur engagement.

Ainsi, de nombreuses initiatives sont soutenues et encouragées sur le territoire alsacien : volontariat en service civique, soutien des structures socio-éducatives, challenges éco-citoyens... En 2021, il s'agira d'amorcer la convergence de ces dispositifs tout en soutenant le développement de projets jeunesse sur les territoires.

Politique Jeunesse :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	2 713 660 €	2 586 660 €	- 127 000 €	-4,68%	190 000 €
Dépenses d'investissement	- €	- €	- €		- €
Total dépenses (A)	2 713 660 €	2 586 660 €	- 127 000 €	-4,68%	190 000 €
Recettes de fonctionnement	4 000 €	4 000 €	- €	0,00%	- €
Total recettes (B)	4 000 €	4 000 €	- €	0,00%	- €
Dépenses nettes (A-B)	2 709 660 €	2 582 660 €	- 127 000 €	-4,69%	190 000 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

La CeA, en lien avec ses partenaires, développe et soutient des actions éducatives, de prévention à la santé et la citoyenneté, des actions culturelles, sportives, de sensibilisation à l'environnement ou renforçant les capacités d'entreprendre. Elle suscite également l'ouverture et les échanges transfrontaliers.

L'objectif est de favoriser l'engagement des jeunes, leur épanouissement, leur autonomie et de les accompagner à devenir de futurs adultes responsables.

1) Actions éducatives et jeunesse (P207)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 586 660€ et un total d'autorisation d'engagement de 190 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 000€.

Les crédits proposés, relatifs aux actions éducatives et jeunesse, portent sur les points suivants :

a) Réussite éducative (173 600 €)

- *Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collèges 17 000 €*

Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le PEI. Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Il concerne une dizaine d'élèves de 3^{ème} des collèges REP et REP+. L'aide de la collectivité s'élève à 1 000 € par collège sur le territoire alsacien. Les engagements sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2021 par convention.

- *Programme des mini-entreprises « Entreprendre pour Apprendre » 14 000 €*

Ce dispositif, piloté par l'association « Entreprendre pour apprendre », consiste à créer une entreprise au sein des collèges alsaciens pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers. Il fait l'objet d'un championnat de France et européen des mini-entreprises.

- *Accompagnement à la scolarité (54 600 €)*

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de lutte contre l'échec scolaire, de prévention des ruptures scolaires et de lutte contre l'absentéisme scolaire. Cet engagement se traduit par une participation au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire au lycée.

- *Programme « Lire et Faire Lire » (13 000 €)*

Ce programme est une sensibilisation à la lecture en mettant l'accent sur l'échange intergénérationnel. La coordination de l'action, l'accueil, la formation et l'accompagnement des bénévoles sont assurés par la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin.

- *Accompagnement des collèges dans leur démarche d'acquisitions des bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges publics (10 000 €)*

Le dispositif Cube's vise à réduire les dépenses énergétiques. L'association Alter Alsace Energies, avec le Cerema et l'Institut Français pour la performance du bâtiment (IFPEB), apporte un soutien technique et un accompagnement pédagogique pour l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves, équipes éducatives.

- *Filières métiers (60 000 €)*

Le dispositif permet d'accompagner le développement des potentiels de chacun à l'heure des premiers choix d'orientation, en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement.

Ce salon dédié à l'orientation des jeunes est organisé chaque année fin janvier à Colmar et a bénéficié pendant de nombreuses années d'une aide au fonctionnement du Département du Haut-Rhin. L'édition 2021 est annulée.

b) Actions de prévention (36 600 €)

- *Equipe mobile d'accueil et d'écoute des jeunes de l'association de lutte contre la toxicomanie (ALT) (9 600 €)*

Il s'agit d'un soutien à la mise en place d'une équipe mobile d'accueil et d'écoute des jeunes par l'association de lutte contre la toxicomanie (ALT) en charge de coordonner l'ensemble des points d'accueil et d'écoute des jeunes.

- *Partenariats avec le STIS : Formation des jeunes Sapeurs-Pompiers (7 000 €) « Les gestes qui sauvent » STIS (27 000 €)*

- Formation des jeunes Sapeurs-Pompiers : Il s'agit du soutien à la formation technique, pratique et sportive des jeunes sapeurs-pompiers du Haut Rhin.

- Les Gestes qui Sauvent : Cette opération est pilotée par le Service Territorial d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (STIS 67), en partenariat avec la collectivité, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin (DSDEN 67) et les Assurances du Crédit Mutuel. A partir de l'année scolaire 2020/2021, il prévoit la généralisation de la sensibilisation aux gestes qui sauvent par la mise en œuvre d'une séance de sensibilisation auprès des élèves de chaque classe de 4ème des collèges du Bas-Rhin, publics et privés sous contrat.

Le contexte de crise sanitaire a fait évoluer le dispositif sur 2 volets : le déroulé et le calendrier des séances. Selon les mesures annoncées, le dispositif peut s'adapter ou être interrompu temporairement.

c) Lutte contre les discriminations (35 500 €)

- *Un programme d'actions issu du Plan de lutte contre la haine et le racisme (30 000 €)*

En 2019, l'Assemblée départementale Bas-Rhinoise a unanimement déclaré la lutte contre la haine et le racisme « Grande Cause Départementale ». Cet engagement politique s'est accompagné d'un dispositif de 10 actions dont la majorité s'adresse aux collégiens. (appel à projet « Collège sans Haine », actions de sensibilisation dans les collèges par des volontaires en service civique, soutien au développement au dialogue inter cultu(r)el)

- *Soutien à l'association Les Amis de Marcel Rudloff (500 €)*

Il est proposé de reconduire l'aide annuelle de 500 € allouée à l'Association Les Amis de Marcel Rudloff sur le territoire Sud Alsace. Il s'agit d'une structure qui œuvre à développer la tolérance dans les collèges et remet chaque année le Prix de la Tolérance des jeunes.

d) Engagement des jeunes (260 500 €)

Individuelles ou collectives, les actions d'engagement de la jeunesse représentent un volet fondamental de l'implication citoyenne. A ce titre la Collectivité européenne d'Alsace est présente aussi bien au côté des volontaires en service civique accueillis en son sein que des structures territoriales favorisant l'engagement.

- *Le recrutement de jeunes volontaires en service civique et les frais annexes (10 000 €)*

Ces jeunes sont accueillis dans une quinzaine de directions différentes, sur des missions relatives à l'éducation, la solidarité, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, la culture et le sport. Ce sont aussi 93 agents de la collectivité qui ont assuré une mission de tutorat auprès de ces jeunes.

Un jeune en service civique perçoit une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat, qui prend également en charge les cotisations sociales et la retraite. La collectivité apporte un soutien complémentaire par une indemnité de 150 € par mois et par jeune. Sont également prévus des frais annexes relatifs à des actions de formation en direction des volontaires (5 000 €) et le soutien à l'évènement NL Contest à Strasbourg avec l'attribution annuelle d'un stand (5 000 €).

S'agissant des recettes, dans le cadre des services civiques, un reversement de 4 000 € est à prévoir de la part de l'Etat sur le territoire Nord Alsace.

- *Le soutien à l'association Unis-Cité Alsace (100 000 €)*

L'association a proposé près d'une centaine d'offres de mission en Service Civique aux jeunes Bas-Rhinois dont 30 au moins sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires de collectivité. Unis'Cité assure l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

- *Le soutien à la FDMJC (100 000 €) et à la FDCSC (6 500 €)*

Les deux fédérations départementales Bas-Rhinoises que sont la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et la Fédération des Centres Sociaux du Bas-Rhin (FDCSC) contribuent à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes.

- *Le soutien à l'AMSED (7 000 €) et au REJ (5 000 €)*

La collectivité soutient des actions menées par l'association AMSED et le Réseau express jeunes pour favoriser l'ouverture européenne et transfrontalière, indispensable à la construction personnelle et sociale des jeunes.

- *Le soutien aux postes FONJEP (32 000€)*

Ce dispositif permet, sur le territoire Sud Alsace, de cofinancer avec l'Etat et à hauteur de 8 000 € par an, 4 postes FONJEP dans des associations têtes de réseaux de l'Education populaire, comme la Ligue de l'Enseignement, le Mouvement Rural de la jeunesse Chrétienne ou la Fédération départementale des foyers clubs.

e) Soutien aux activités socioéducatives (1 615 460 €)

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, soutenir les associations locales qui développent des actions socio-éducatives c'est avant tout contribuer à l'autonomie des jeunes, les accompagner dans leur parcours de vie et favoriser leur responsabilité et leur engagement.

- *Soutien aux centres socio-culturels et structures intercommunales (1 560 960 €)*

Il s'agit de soutenir les centres socio-culturels (CSC) et structures d'envergure intercommunale (montant total de 1 560 960 €) concourant à l'animation d'un

territoire et à l'approche globale des jeunes et de leur famille par des actions socio-éducatives favorisant l'implication des jeunes et l'ouverture aux autres.

Un soutien particulier est apporté au Centre Socio-Culturel (CSC) du Fossé des Treize, qui accueille les élèves demi-pensionnaires du collège Foch Strasbourg au restaurant éducatif La Faim de Loup. Cette subvention complémentaire a été mise en place en 2018 pour permettre au Fossé des Treize de poursuivre, durant la pause méridienne, les animations éducatives pour l'ensemble de ces élèves. Face à l'augmentation des demandes, cette mesure permet aux collégiens du quartier de bénéficier d'un service éducatif en rationalisant les coûts (22 000 € ont été inscrits pour cette action).

- *Dispositif Ville-Vie-Vacances (32 500 €)*

Par ailleurs, la collectivité soutient des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires de la ville en proposant des activités socioéducatives complémentaires (opération « Ville-Vie-Vacances » à hauteur de 32 500 €).

- f) Sorties et voyages scolaires (385 000€)

Dans l'attente de la convergence, il est proposé de reconduire en 2021 les critères de calcul 2020, en vue de la mise en œuvre des dispositifs de participation aux sorties et voyages scolaires des collégiens.

Le dispositif de participation aux sorties scolaires avec nuitées (SSN) bénéficie essentiellement aux écoles primaires Haut-Rhinoises (190 000 €).

- g) Appel à projet Jeunes citoyens (80 000 €)

En 2020, la CAF du Haut Rhin, le Département du Haut-Rhin et l'Etat ont mutualisé leurs moyens financiers, leurs expertises et leurs réseaux d'acteurs dans le champ de la jeunesse pour soutenir des projets ayant pour but d'encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs et acteurs sur leur territoire de vie.

Une nouvelle édition sera lancée en 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace en partenariat avec la CAF et la MSA, à l'échelle du Haut-Rhin.

Conclusion du rapport :

Tableau global de la Politique des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	37 495 499,00	37 747 860,00	252 361,00	0,67%	235 000,00
Dépenses d'investissement	48 546 979,64	50 853 936,00	2 306 956,36	4,75%	57 020 530,47
Total Dépenses (A)	86 042 478,64	88 601 796,00	2 559 317,36	2,97%	
Recettes de fonctionnement	4 294 000,00	3 774 000,00	- 520 000,00	-12,11%	-
Recettes d'investissement	10 231 282,00	11 209 969,26	978 687,26	9,57%	793 500,00
Total Recettes (B)	14 525 282,00	14 983 969,26	458 687,26	3,16%	
Dépenses nettes (A-B)	71 517 196,64	73 617 826,74	2 100 630,10	2,94%	

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 37 747 860 € et un total d'autorisation d'engagement de 235 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 50 853 936 € et un total d'autorisation de programme de 57 020 530,47 €.
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 774 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 11 209 969,26 € et une autorisation de programme de 793 500 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1a et 1b du présent rapport.
- ❖ D'adopter les programmes pluriannuels d'investissement (PPI) bas-rhinois (cf. Annexe 2a) et haut-rhinois (cf. Annexe 2b) ainsi que le programme pluriannuel de maintenance (PPM) bas-rhinois (cf. Annexe 3), dont les moyens et les ajustements seront votés chaque année au budget primitif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY